



## obtention d'un titre de séjour

Par **doudouna**, le **04/12/2012** à **21:10**

bonjour

je suis une étudiante inscrite dans une école a paris mais je n'arrive pas a obtenir mon titre de séjour car je suis venue avec un visa touristique de 6 mois ,je suis allée a la préfecture mais ils m'ont dis que je doit retourner a mon pays pour demander visa étudiant pourtant je l'ai montré mon attestation de scolarité ,ma carte étudiant et l'attestation de domiciliation ,sachant que si je retourne a mon pays ils refuseront de me donner visa étudiant car ce n'est pas la rentre et la je ne sais pas qu'est ce que je vais faire ? aidez moi SVP si quelqu'un a des informations sur sujet.merci

Par **pancras**, le **07/12/2012** à **00:34**

Bjr,

Un visa touristique, quel qu'il soit, ne peut jamais être transformé en un visa étudiant!

Par **youris**, le **07/12/2012** à **10:29**

bjr,

vous avez fait l'erreur (exprès ou pas !) de venir avec un visa touristique pour faire des études. donc il faut suivre ce que dit la préfecture.

cdt